

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 10 avril 2019

Objet

**Appel à
subvention à
Bordeaux
Métropole pour
le financement
intercommunal
du Plan de
gestion du Parc
des Côteaux sur
les actions sous
maîtrise
d'ouvrage Ville
de Floirac.
décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 avril 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE,
Mme LOUKOMBO SENGAL, M. MEYRE, M. BAGILET, Mme LARUE,
M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT,
Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS,
M. LEY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à Mme N. LACUEY
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON
Mme BONNAL à M. BOURIGAULT – M. DANDY à M. NAFFRICHOUX
M. RAIMI à Mme COLLIN – M. LERAUT à M. DROILLARD**

Absents :

M. BELLOC

M. Philippe VERBOIS a été nommé secrétaire de séance

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Monsieur le Maire rappelle que le plan de gestion du parc des Côteaux est un outil de projet et de coordination de la gestion territoriale mettant en avant toute la diversité de ses richesses naturelles et sociales, dont les objectifs sont notamment :

- Développer une cohérence dans la gestion et les usages à l'échelle intercommunale
- Préserver, protéger, valoriser et aménager les patrimoines naturels et bâtis
- Favoriser les formes et les temps d'échange, de formation et de partage

La synthèse des études, dont la restitution publique s'est faite le 05 décembre 2017, propose un plan d'action pluriannuel 2018-2020 sur plusieurs échelles d'actions. Les actions communes aux 4 villes seront traitées à l'échelle intercommunale par le GIP-GPV (projet d'éco-pâturage, création d'un site web, ...). Les actions locales seront traitées sous maîtrise d'ouvrage de chacune des villes.

Pour la Ville de Floirac, les actions opérationnelles identifiées dans le plan de gestion sont : la plantation et taille d'arbres, la création et surcreusement de mares temporaires, la création de clairière, la gestion des corridors écologiques, la pose de nichoirs et des aménagements de cavité, d'une part, la mise en place d'outils de revalorisation des déchets verts produits par les services municipaux d'autre part.

Le Conseil Municipal, par sa délibération 180205-08 du 05 février 2018, a autorisé l'inscription du domaine forestier de la Burthe et la partie publique du Fil vert « Phase 1 » au titre des Espaces Naturels Sensibles locaux de Gironde. A ce titre, ces espaces peuvent maintenant bénéficier d'un soutien par le département dans les domaines de la politique de protection, de gestion et d'ouverture au public.

Le Conseil Municipal, par sa délibération 180312-08 du 12 mars 2018, a autorisé M. le Maire à faire l'appel de fonds auprès du Département.

Le Conseil Municipal, par sa délibération 180403-10 du 03 avril 2018 a validé la création d'une Autorisation de Programme / Crédit de Paiement « Plan de gestion Parc des coteaux » et le montage financier de l'opération sur la période 2018-2020.

Il convient d'autoriser M. le Maire à faire l'appel de fonds auprès de Bordeaux Métropole pour la période 2018-2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies du 2 avril 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'appel de fond pour la subvention pluriannuelle 2018-2020 d'un montant global de 36 250 € (18 750 € € pour 2018 ; 8 750 € pour 2019 ; 8 750 € pour 2020) auprès de Bordeaux Métropole, au titre de l'action inscrite au CODEV 4 pour financer les actions du plan de gestion du Parc des coteaux mises en œuvre sous maîtrise d'ouvrage ville de Floirac.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 11 avril 2019



Le Maire,

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	